

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Ordonnances rendues
en matière de société (R) - Dépôt le 15/07/2024 - P2024/000069 - 2005 B 00674 - 482 763 919 -
SCOP AAMD SERVICES

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

ORDONNANCE

Nous, Germain MORENO, Président du tribunal de commerce de Perpignan,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

la société SARL SCOP AAMD SERVICES 8 rue Madeleine Brès Médipole 66330 CABESTANY RCS Perpignan 482 763 919,

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023,

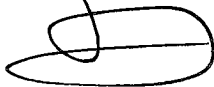
Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.,

PROROGEONS jusqu'au 17/09/2024,
le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 de la société SARL SCOP AAMD SERVICES 8 rue Madeleine Brès Médipole 66330 CABESTANY RCS Perpignan 482 763 919,

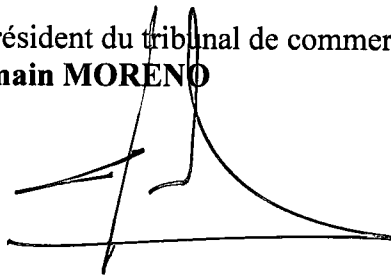
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Perpignan, le 8/7/2024

Le greffier,
Thomas GOURGOUILLAT



Le Président du tribunal de commerce
Germain MORENO



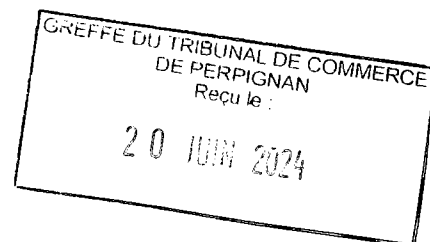
Frais de greffe de la présente ordonnance : 31.46 € TTC (21.3 € HT – 4.26 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme



**« SARL SCOP AAMD SERVICES »
SOCIETE COOPERATIVE OUVRIERE
DE PRODUCTION A RESPONSABILITE LIMITEE
A CAPITAL VARIABLE
SIEGE SOCIAL : 8, rue Madeleine Brès**

**66330 CABESTANY
482 763 919 RCS PERPIGNAN**



REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER
LES COMPTES DE L'EXERCICE.



Je soussignée, Madame Florence ROMERO,

Agissant en qualité de cogérante de la société SARL SCOP AAMD SERVICES, Société Coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée au capital variable, dont le siège est à CABESTANY (66330)- 8, rue Madeleine Brès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 482 763 919.

A l'honneur de vous exposer :

- Que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2023, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2024.

- Que pour des raisons administratives, elle n'a pas pu établir avant la date limite de convocation à cette assemblée annuelle, l'ensemble des documents devant être mis à la disposition des associés,

- Qu'en conséquence le délai imparti pour la réunion de cette assemblée ne pourra pas être respecté

Qu'en conséquence,

Le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 17 septembre 2024 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Ci-joint :

- Le dernier bilan de la société
- Le projet de l'AG

CABESTANY,

Le 17 juin 2024

